

Conseil National de l'Information Statistique (CNIS)

Recensement de la population

La commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) est une instance d'évaluation constituée au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Elle a été instituée avec le double objectif d'évaluer le dispositif mis en place par l'Insee pour assurer l'organisation de la collecte des informations du recensement de la population et son contrôle ; d'évaluer les dispositions adoptées par les communes pour assurer la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement.

Monsieur Claude Raynal, Président de la Cnerp, souhaite par ce courrier (**annexe 8**) informer des trois derniers travaux de la Commission :

- Le premier sujet concerne toutes les communes et est relatif à la date de référence des populations légales (1er janvier N-3 pour les populations légales en vigueur au 1er janvier N).
- Les deux autres sujets concernent les communes de plus de 10 000 habitants et portent sur la collaboration entre l'Insee et les communes pour la constitution des répertoires d'immeubles localisés (RIL), ainsi que sur les possibilités de réaliser dans ces communes une enquête de recensement exhaustive en lieu et place des enquêtes par sondage.